

Parmi les réformes demandées et jugées prioritaires par le Gouvernement est Egalim 2. C'est une bonne réforme car elle vise à aider chaque maillon de chaque filière agricole à mieux valoriser son offre et, notamment, à répercuter plus sereinement les surcoûts matières premières. Cette réforme est bonne mais son effet se fera sentir sur le temps long. Elle n'aura pas la force de changer les fondamentaux de notre marché (qui est mondial) à court terme, et certainement pas d'aider de manière décisive les producteurs de porcs à traverser la crise actuelle. Pour le comprendre, il suffit d'analyser le fonds de commerce de toute entreprise de viande de porc en France : un tiers des volumes est destiné à l'exportation où la seule loi qui règne est celle de l'offre et de la demande. Un tiers des volumes est vendu à l'industrie de transformation en France ; comment lui répercuter nos hausses matières premières si nos produits sont peu différenciés et arbitrables par des produits européens ? Un tiers enfin est destiné à la grande distribution sous forme de produits finis dont la plus grande partie, à marque distributeur, est d'ores et déjà indexée sur les cotations officielles. Egalim 2 est un nouvel outil. Cooperl a fait le choix de le mettre en œuvre pleinement dès 2022. Nous saurons l'utiliser, notamment pour valoriser nos marques propres, mais n'attendons pas tout, tout de suite, de lui !...